Nations Unies S/2014/781



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 octobre 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Par sa résolution 2007 (2011) du 14 septembre 2011, le Conseil de sécurité a désigné à nouveau Serge Brammertz Procureur du Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie. En application des dispositions de cette résolution, le mandat de M. Brammertz prendra fin le 31 décembre 2014.

Le paragraphe 4 de l’article 16 du statut du Tribunal dispose que le Procureur est nommé par le Conseil de sécurité sur proposition du Secrétaire général pour un mandat de quatre ans.

À cet égard, je désigne par la présente M. Brammertz et demande au Conseil de sécurité de le reconduire dans ses fonctions de Procureur du Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie. Le Président du Tribunal international, le juge Theodor Meron, ayant estimé que le Tribunal achèvera ses travaux en 2017, je suggère au Conseil, par votre entremise, d’envisager de reconduire M. Brammertz dans ses fonctions pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2015 et expirant le 31 juillet 2017, en se réservant le droit d’y mettre fin avant cette date dès lors que le Tribunal international aurait achevé ses travaux.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

14-63779 (F) 031114 031114



